

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

1 DEC 1950

| | | |
|----|--|--|
| M. | | |
|----|--|--|

Distr.
RESTREINTE
SR/146
24 avril 1950
Original : FRANCAIS

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA CENT-QUARANTE-SIXIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations à Genève,
le lundi 24 avril 1950 à 11 h.

Présents :

| | | |
|-----------------|--------------|----------------------|
| M. PALMER | (Etats-Unis) | Président |
| M. de BOISANGER | (France) | |
| M. ERALP (+) | (Turquie) | |
| M. de AZCARATE | | Secrétaire principal |

(+) Suppléant

Réponse des parties aux propositions de la Commission

A la demande du Président, le SECRETAIRE PRINCIPAL rappelle que c'est au Caire, au cours d'une réunion au Ministère des Affaires étrangères, que le Ministre des Affaires étrangères d'Egypte a remis à M. de Boisanger la réponse des Etats arabes aux propositions de la Commission. Le Secrétariat a établi un compte rendu de cette réunion qui figure en annexe au rapport établi sur le voyage du Président sortant. De son côté, le Ministère égyptien devait préparer un compte rendu authentique.

Le Secrétaire principal a pu s'assurer, à la lecture d'un projet que lui a montré M. Mostafa, que le texte de ce compte rendu, sous réserve des modifications de forme qui lui seront apportées, ne présente aucune différence de substance avec le compte rendu du Secrétariat. Les exposés du Ministre des Affaires étrangères et de M. de Boisanger y sont reproduits dans des termes rappelant, à quelques nuances près, ceux qu'a employés le Secrétariat.

Au cours de la séance du Caire, il a été nettement déclaré - et le projet de compte rendu authentique reproduit cette déclaration - que la réponse dont il s'agit était fournie au nom de l'ensemble des Etats arabes. Toutefois,

M. Abdulhadi, qui est de passage à Genève, vient d'indiquer au Secrétariat qu'il ne connaît pas les termes de la réponse arabe et qu'il ne savait pas si elle engage la Jordanie. Le délégué jordanien a annoncé qu'il allait marquer dans une communication à son Gouvernement que la Commission considère la réponse qui lui a été donnée au Caire comme exprimant également le point de vue du Gouvernement de Jordanie.

M. de BOISANGER déclare qu'il a, lui aussi, indiqué à M. Abdulhadi que la réponse donnée au Caire avait été présentée au nom de tous les Etats arabes. Il a ajouté que si le Gouvernement jordanien désirait adresser une communication à la Commission, celle-ci ne manquerait pas de l'examiner.

Le PRESIDENT rend compte d'une conversation qu'il a eue avec M. Rafael et à laquelle assistait M. Barco. Le délégué israélien a semblé laisser entendre que son gouvernement envisageait d'adresser à la Commission une réponse assortie de certaines conditions qui ne serait pas sans tenir compte des conditions formulées par les Arabes. Il a indiqué que les autorités israéliennes étudient de près la rédaction des propositions de la Commission pour s'assurer que ses termes ne prêtent pas à des interprétations différentes par chaque partie. Comme il avait formulé des doutes sur le sens que les Etats arabes donnent au mot "médiation", le Président lui a rappelé la définition de ce terme déjà donnée à plusieurs reprises par lui-même à M. Eban.

Le Président a alors souligné à son interlocuteur l'erreur que commettrait le Gouvernement d'Israël s'il ne donnait pas une réponse inconditionnelle aux propositions de la Commission. M. Rafael, qui manifestait l'intention de discuter cette affirmation, a fini par admettre qu'en raison de la situation générale et de l'Etat et de l'opinion publique en Israël, son gouvernement devait se garder de sembler insister ~~exagérément~~ en faveur de négociations immédiates pour ne pas donner une impression de faiblesse.

Le Président a fait observer à M. Rafael qu'une réponse inconditionnelle de la part du Gouvernement israélien permettrait à la Commission de persuader les Arabes de retirer tout ou partie de leurs conditions. Si, en revanche, le Gouvernement israélien évoquait dans sa réponse les conditions posées par les Arabes, il ouvrirait la porte à de nouvelles discussions.

Le délégué israélien a émis l'idée que son gouvernement pourrait être amené à répliquer par la voie de la Presse à la réponse des Etats arabes. Le Président lui a répondu que de telles répliques ne sont pas désirables mais qu'il importe avant tout que la réponse faite à la Commission ne comporte pas de rappel des conditions des Arabes. M. Rafael a semblé comprendre le point de vue qui lui était présenté, sinon l'accepter, et s'est montré disposé à en référer à son Gouvernement.

Depuis cette conversation, le State Department a fait savoir qu'une démarche avait été effectuée auprès de l'Ambassade d'Israël à Washington pour souligner combien il serait utile que la réponse israélienne fût inconditionnelle, ce qui permettrait à la Commission de conciliation de s'efforcer de convaincre les Arabes d'abandonner les conditions qu'ils ont formulées et ce qui serait également conforme aux intérêts de l'Etat d'Israël. Une démarche de même nature a dû être effectuée également à Tel-Aviv par le représentant des Etats-Unis.

Le Président ajoute qu'il estime que la conversation qu'il a eue avec M. Rafael et la démarche effectuée à Washington laissent l'espoir que la réponse israélienne sera donnée sans condition ni référence directe aux conditions formulées par les Arabes. M. Rafael a indiqué que cette réponse ne serait pas remise avant un certain temps, que le Gouvernement israélien attendait la réunion du Parlement jordanien au cours de laquelle l'annexion à la Jordanie de la Palestine arabeserait vraisemblablement proclamée, et la reprise éventuelle des négociations entre la Jordanie et Israël. Il a ajouté que même en cas de négociations directes entre les deux pays, certains pourparlers de forme pourraient continuer à se dérouler à Genève de façon à permettre qu'une fois l'entente de principe réalisée en Orient, les négociations soient transférées à Genève afin de placer la conclusion de l'accord sous les auspices de la Commission de conciliation.

M. de BOISANGER (France) fait savoir que le Gouvernement français, après s'être assuré qu'une action semblable a bien été effectuée par le Gouvernement des Etats-Unis, a donné à son représentant à Tel-Aviv les instructions d'effectuer auprès du Gouvernement israélien une démarche pour demander qu'une réponse inconditionnelle soit faite aux propositions de la Commission.

M. ERALP (Turquie) fait savoir que M. Rafael a exprimé l'opinion que la réponse arabe était de mauvaise foi et contenait des conditions impossibles à accepter.

Le PRESIDENT fait observer que M. Rafael lui a tenu des propos analogues. Il a répondu à son interlocuteur en soulignant combien il était important que le Gouvernement israélien fasse une réponse sans conditions ce qui permettrait à la Commission de presser les Arabes d'abandonner les leurs.

Compensation (W/43)

Le PRESIDENT estime qu'aucune démarche à ce sujet ne doit être effectuée auprès du Gouvernement israélien tant que sa réponse aux propositions générales n'est pas parvenue. A l'inverse, si une réponse favorable à ces propositions est fournie à la Commission, celle-ci se trouvera sur un terrain plus solide pour aborder la question de la compensation.

M. de BOISANGER (France) tout en se ralliant à l'opinion du Président, estime que la Commission pourrait préparer le texte d'une note destinée au Gouvernement israélien, qui ne serait remise qu'après réception de la réponse de celui-ci aux propositions générales de la Commission.

Prochain rapport périodique

Le PRESIDENT estime qu'il y aurait intérêt à retenir l'envoi du prochain rapport périodique jusqu'à ce que la réponse du Gouvernement israélien soit connue. En attendant, le Secrétariat pourrait préparer et la Commission approuver les autres parties du rapport.

Présence à Genève de certains délégués arabes

Le PRESIDENT fait observer que l'Egypte est représentée auprès de la Commission, la Jordanie également mais pour quelques jours seulement. Le délégué du Liban est le Ministre de ce pays à Berne. Il n'y a pas de représentant de la Syrie auprès de la Commission. Dans ces conditions, la Commission ne doit pas trop s'inquiéter de l'impatience que manifesteront les délégations.

M. de BOISANGER (France) fait remarquer qu'il a laissé entendre durant ses conversations du Caire que les conversations entre la Commission et les

délégations arabes reprendraient seulement à la fin d'avril ou au début de mai. Au surplus, ces délégations savent que la Commission a besoin de connaître la réponse d'Israël avant de pouvoir poursuivre les conversations.

Prochaine réunion

La prochaine réunion est fixée au mercredi 26 avril à 11 heures

La séance est levée à 11 h.50